



Madame, Monsieur,

Afin de tenir compte de votre situation actuelle et vous permettre de bénéficier du tarif le plus adapté pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par la ville, **nous vous invitons à mettre à jour votre quotient familial "ville"**.

Votre nouveau quotient ville 2025 sera appliqué du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.**

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Le service Espace Asnières Familles

✂

Code famille :

Je souhaite que mon quotient familial "ville" soit calculé ou mis à jour, je joins les documents suivants :

- Photocopie de(s) l'avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 (**1^{ère} page et 2^{ème} page avec le revenu imposable**)
- Historique des paiements des allocations versées par la CAF de janvier à décembre 2023, disponible sur le site de la CAF (rubrique mon compte)

Je souhaite que le tarif maximum me soit appliqué. Je ne renvoie que ce coupon signé et daté sans autre document.

Coupon et documents à transmettre :

- Via votre Espace Citoyen
- Par courriel : espaceasnieresfamilles@mairieasnieres.fr (**tous les documents doivent être envoyés dans le même mail**)
- Par courrier : Service Espace Asnières Familles BP 20217 - 92602 Asnières-sur-Seine Cedex
- Les documents peuvent également être déposés au 5-7 rue de l'Alma du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (Fermé le mardi matin).

Si tous les documents demandés ne sont pas fournis dans les délais,
le tarif maximum sera automatiquement appliqué dès le mois de janvier 2025

Nom du ou des représentants légaux :

Date :

Signature